

Le cerf de Virginie

Comment faire face aux dommages qu'il peut causer



dans la région de la Chaudière-Appalaches



Photo : Pierre Bernier

FASCICULE 2

DES PRATIQUES QUI AIDENT À RÉDUIRE LES DOMMAGES

L'ACCUEIL DE CHASSEURS, L'ORGANISATION DE LA
CHASSE, DES TRAVAUX FORESTIERS POUR AMÉLIORER
L'HABITAT ET LE CHOIX DES ESSENCES À CULTIVER



Les collaborateurs

Recherche, rédaction, conception graphique

Marianne Cusson, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Conseils et révision

Claude Bergeron, Conseillers forestiers de la région de Québec

Michel Cloutier, Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Sylvie Desjardins, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Andréanne Désy, Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Michel Huot, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

James Keating, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Johanne Leblond, UPA Lotbinière Mégantic

Denis Lehoux, Financière agricole du Québec

Luc Nadeau, UPA Lotbinière Mégantic

Gaétan Roy, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Denis Villeneuve, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Révision linguistique

Jean-Paul Corriveau

Danielle Beauchemin, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Production

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Le contenu du fascicule 2

L'ORGANISATION DE LA CHASSE

L'accueil de chasseurs et l'organisation de la chasse

Page

1

DES AMÉNAGEMENTS CYNÉGÉTIQUES

Page

2

DES TRAVAUX FORESTIERS POUR AMÉLIORER L'HABITAT DU CERF

Les besoins du cerf dans les ravages : l'abri, la nourriture et l'entremêlement

Page

3

DES STRATÉGIES POUR EFFECTUER DES PLANTATIONS EN PRÉSENCE DU CERF

La plantation d'arbres surdimensionnés
L'élagage dans les plantations feuillues
La plantation de feuillus nobles par enrichissement de la strate forestière

Page

4

CHOISIR DES ESSENCES VÉGÉTALES PEU APPRÉCIÉES PAR LES CERFS

Le choix de plantes de jardins
Le choix d'arbres et d'arbustes
Le choix de plantes fourragères

Pages

5-7

LES DOCUMENTS CONSULTÉS DES COORDONNÉES UTILES

Pages

8-9





L'organisation de la chasse

L'ACCUEIL DE CHASSEURS ET L'ORGANISATION DE LA CHASSE

L'accueil de chasseurs offre au propriétaire l'occasion de mieux contrôler la fréquentation de ses lots forestiers en période de chasse. Ce type d'entente est de plus en plus fréquent, et le propriétaire, comme le chasseur, peut en tirer avantage. Pour le propriétaire, l'accueil de chasseurs peut constituer un revenu d'appoint et contribuer à limiter les problèmes

d'intrusion en période de chasse ainsi que les dommages causés par les cerfs aux boisés et aux cultures. Pour sa part, le chasseur peut bénéficier d'une expérience de chasse de qualité : un territoire de chasse situé à proximité des centres urbains, facilement accessible par le réseau routier et un gibier souvent abondant. Pour la collectivité, l'augmentation des activités de prélèvement sur terres privées contribue à la gestion des populations et elle permet d'atteindre et de maintenir des densités de cerfs à des niveaux jugés acceptables qui permettent de limiter grandement les accidents routiers et les dommages causés par les cerfs.



Photo : MLCF

Il existe différents moyens d'organiser la chasse dans un secteur dans le but d'augmenter la récolte de cerfs et de permettre aux propriétaires de tirer des revenus de leurs boisés. Par exemple, la signature d'un protocole d'entente entre le **ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs** et un regroupement de propriétaires (articles 36 et 37 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*) permet à ces derniers de regrouper leurs terrains en une entité légalement identifiée. Le territoire peut faire l'objet de surveillance, et des chasseurs y sont accueillis moyennant des frais. L'entente permet aussi, entre autres éléments, de poursuivre les personnes ne respectant pas les règles régissant l'accès au territoire. La pourvoirie peut représenter un autre mode d'organisation de la chasse lorsque des services et de l'hébergement sont offerts aux chasseurs. Le pourvoyeur doit alors détenir un permis délivré par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. La région de l'Estrie, quant à elle, s'est dotée d'une structure d'accueil appelée CERFCHASSE. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui encourage et encadre l'accessibilité aux terres privées pour les amateurs de chasse, de pêche et de plein air. Cet organisme offre des services favorisant le rapprochement entre les propriétaires privés et les chasseurs.

Plus simplement, il est possible, pour un propriétaire, de prendre entente directement avec le ou les chasseurs de son choix. Divers outils permettent de clarifier ces ententes ou de faciliter le contact entre les chasseurs et les propriétaires.



Pour en savoir plus sur l'importance de la chasse dans la gestion des populations de cerfs, consultez le fascicule 1.



Photo : Hal Korber / PGC

L'autorisation de chasse/pêche

L'autorisation de chasse/pêche permet au propriétaire d'encadrer l'accueil de chasseurs sur sa propriété. Il s'agit d'un formulaire simple préparé par la Fédération québécoise de la Faune (FQF). En le signant, le propriétaire autorise une personne à accéder à sa propriété pour chasser ou pêcher pour une période prédéfinie. Le propriétaire peut spécifier sur le formulaire les dangers potentiels présents sur sa propriété comme la faiblesse d'un ponceau ou encore la présence d'un fossé. Cette entente comprend aussi une clause sur la responsabilité civile. Le chasseur qui remplit cette entente dégage le propriétaire de la responsabilité quant aux accidents ou blessures dont il pourrait être victime en chassant sur la propriété. Soulignons par ailleurs que, légalement, malgré cette décharge, le propriétaire reste toujours responsable d'accidents qui pourraient résulter d'une faute lourde ou intentionnelle de sa part. Communiquez avec la FQF pour vous procurer des exemplaires de ce document.



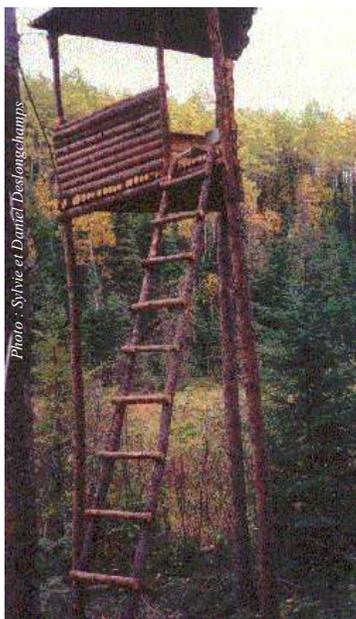
Le contrat de location aux fins de chasse récréative

Un autre outil spécifiquement adapté au contexte de la chasse sur terres privées est aussi offert aux bureaux régionaux du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et sur son site Internet. Constitué d'une quinzaine de clauses, le contrat de location à des fins de chasse récréative permet au propriétaire de s'entendre avec un chasseur sur les conditions de location de sa propriété. Le propriétaire peut offrir la chasse d'une ou de plusieurs espèces de gibier, il peut choisir le type d'arme qu'il autorise, fixer par écrit le prix de la location et clarifier la notion de responsabilité civile. Le contrat permet aussi au propriétaire de définir les conditions d'utilisation de sa propriété, c'est-à-dire ce qu'il permet ou non au chasseur de faire sur ses terres. À ce titre, cet outil s'avère intéressant pour le propriétaire qui garde certaines réserves et qui, tout en souhaitant accueillir des chasseurs, désire clarifier l'entente afin de se sentir chez lui en tout temps. Par exemple, un propriétaire peut indiquer les secteurs du terrain accessibles au chasseur et ceux qu'il réserve à son usage et à celui de sa famille. Le propriétaire peut aussi indiquer qu'il n'autorise pas le chasseur à couper des arbres ou à se déplacer avec un véhicule motorisé sur le terrain.

Un répertoire des chasseurs et des propriétaires

Il est possible de mettre en place, localement, des outils pour faciliter le contact entre les chasseurs et les propriétaires. À titre d'exemple, un répertoire des chasseurs et des propriétaires sous forme d'un cahier à anneaux dans lequel s'insère des fiches d'inscription peut être offert pour consultation au bureau municipal d'une localité. Cet outil est facile à gérer puisqu'il nécessite simplement l'ajout de nouvelles fiches dûment remplies et l'envoi des fiches vierges aux personnes qui en font la demande. Pour simplifier la procédure, les chasseurs et les propriétaires intéressés entrent en communication directement les uns avec les autres, sans passer par un intermédiaire. Les modalités d'une éventuelle entente sont déterminées entre le propriétaire et les chasseurs qu'il accueille. Ce type de répertoire est en place à titre expérimental dans les municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds depuis 2002. Il a déjà permis de mettre en contact un certain nombre de chasseurs et de propriétaires.

Des aménagements cynégétiques



Exemple de Mirador

Les aménagements cynégétiques consistent en l'installation de structures physiques à l'intention des chasseurs qui les utilisent pour la chasse à l'affût. Il s'agit de caches, disposées au sol ou surélevées (miradors) ou de petites plateformes vendues commercialement sous l'appellation « tree stands » et destinées à être installées dans un arbre.

En offrant de tels services, le propriétaire est susceptible de tirer un revenu plus élevé de la location de sa propriété à des chasseurs intéressés.



Plate-forme de chasse occupée par un archer





Des travaux forestiers pour améliorer l'habitat du cerf

Parce qu'ils se nourrissent de végétaux, les cerfs, lorsqu'ils sont trop nombreux, peuvent avoir un impact important sur leur habitat. Cet impact est particulièrement observable dans les ravages ou à proximité de ceux-ci étant donné que les cerfs y sont regroupés et confinés durant toute la période hivernale. Pour éviter la dégradation de l'habitat et maintenir une population de cerfs en équilibre avec son milieu, il faut que les cerfs ne soient pas trop nombreux dans les ravages. Par ailleurs, il est possible d'intervenir sur l'habitat par des travaux forestiers pour en améliorer la qualité et lui permettre de supporter, sans dommages majeurs, la présence d'un plus grand nombre de cerfs.

LES BESOINS DU CERF DANS LES RAVAGES : L'ABRI, LA NOURRITURE ET L'ENTREMÊLEMENT



Afin de satisfaire ses besoins, le cerf sélectionnera son habitat d'hiver en fonction de diverses caractéristiques, dont la présence, à proximité l'un de l'autre, d'abri et de nourriture. L'abri est constitué de peuplements dominés par des résineux de grande taille. Ces conifères diminuent le refroidissement éolien et limitent la quantité de neige qui se dépose au sol, ce qui facilite les déplacements des cerfs et leur permet de fuir les prédateurs.

La nourriture des cerfs consiste en une variété de végétaux. L'alimentation hivernale est bien plus spécifique puisqu'on ne trouve pas, au cours de cette saison, de plantes herbacées ni de feuilles. Les cerfs se nourrissent donc de ramilles, les extrémités ramifiées des branches où se trouvent les bourgeons. Ils choisissent surtout les essences feuillues, mais se régalaient aussi de certaines essences résineuses comme le thuya (cèdre), l'if du Canada et parfois le sapin.

Pour favoriser l'abri...

Les peuplements d'abri sont constitués de résineux de bonne hauteur dont la densité est suffisante. Les aménagements favorisant l'abri visent à augmenter le couvert résineux, soit en accélérant la croissance des résineux existants ou en favorisant la venue de résineux aux dépens des feuillus. Les travaux forestiers couramment utilisés pour répondre à cet objectif précis sont les éclaircies commerciales, les éclaircies précommerciales, les coupes d'ensemencement et les coupes de succession.

Dans certains cas, des subventions peuvent être attribuées par les agences de mise en valeur des forêts privées et par la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation de tels travaux sylvicoles.

Pour en savoir plus sur les **essences pouvant servir de nourriture au cerf durant l'hiver**, consultez le fascicule 4.

Pour favoriser la nourriture...

Les peuplements de nourriture sont de jeunes peuplements ou des peuplements de faible densité où la lumière au sol est suffisante pour permettre la croissance de la strate arbustive. Les travaux favorisant la nourriture sont ceux qui ouvrent suffisamment les peuplements et favorisent cette croissance. Par exemple, les coupes totales de petites superficies ou réalisées à proximité de peuplements d'abri peuvent permettre d'augmenter la quantité de nourriture dans un ravage.

Pour en savoir plus sur les **travaux forestiers pouvant améliorer l'habitat du cerf et des autres espèces**, consultez les guides de la **Fondation de la faune du Québec** (p. 8) et parlez-en à votre **conseiller forestier** (p. 9).

Un ravage ne saurait combler les besoins des cerfs sans que l'abri et la nourriture soient disponibles à proximité l'un de l'autre. C'est ce qu'on appelle l'entremêlement. En effet, les cerfs passent normalement l'hiver à l'abri des résineux où ils trouvent généralement bien peu de nourriture. Pour se nourrir, ils doivent donc se déplacer. Cependant, le cerf de Virginie n'est pas bien adapté à notre climat et se déplace difficilement dans la neige. Il a donc tout intérêt à se nourrir à proximité de l'abri, sinon, il préférera économiser son énergie plutôt que de s'épuiser dans la neige pour chercher à se nourrir. Les boisés les plus propices à la survie des cerfs en hiver sont par conséquent ceux qui offrent à la fois abri et nourriture. Par exemple, des forêts à dominance résineuse assez matures et parsemées de trouées où l'on retrouve une strate arbustive abondante.

Généralement, les travaux forestiers réalisés dans les ravages visent à favoriser l'abri. Dans l'est de notre région, les hivers sont rigoureux, et les besoins d'abri sont importants. Dans l'ouest, par contre, là où les cerfs sont plus nombreux, on constate dans les ravages davantage de problèmes de nourriture ou de mauvais entremêlement entre l'abri et la nourriture.

Les problèmes de manque de nourriture dans les ravages peuvent avoir différentes causes :

- broutage répété par un trop grand nombre de cerfs ;
- pacage dans les boisés par des animaux de ferme ;
- débroussaillage dans les boisés (ex. : éclaircies précommerciales ou nettoyage du sous-bois).

Une fois bien aménagé par des travaux forestiers appropriés, un habitat de qualité offre aux cerfs, dans un espace limité, l'accès à une nourriture naturelle abondante et à de l'abri. La nourriture sera suffisante pour combler les besoins alimentaires des cerfs sans qu'ils dégradent ou surexploient leur habitat. Les déplacements des cerfs seront limités, ce qui pourra également contribuer à réduire le nombre d'accidents routiers.

Pour en savoir plus sur les **subventions pouvant servir à faire des travaux forestiers favorables aux cerfs dans certains ravages**, consultez le fascicule 5.

Pour favoriser l'entremêlement...

Des coupes de petite superficie, de forme irrégulière pour augmenter l'effet de bordure et à proximité de peuplements d'abri, contribuent à améliorer les conditions d'entremêlement dans un ravage. Pour favoriser l'entremêlement à l'intérieur même d'un peuplement d'abri, la réalisation de petites trouées peut être envisagée.





Photo Andrienne Déry

Exemple de trouée réalisée dans un peuplement d'abri



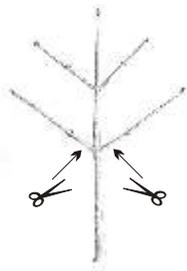
Photo Andrienne Déry

La même trouée deux ans après les travaux

Des stratégies pour effectuer des plantations en présence du cerf

LA PLANTATION D'ARBRES SURDIMENSIONNÉS

Pour éviter que les cerfs ne nuisent à la survie des arbres plantés, il est possible de mettre en terre des plants à un stade de développement plus avancé. Ainsi, seules les branches latérales sont susceptibles d'être broutées, ce qui ne nuit pas au développement de l'arbre et évite même au propriétaire l'opération d'élagage. Pour que la tête de l'arbre soit inaccessible aux cerfs, les plants doivent avoir dans certains cas de 1,5 à 2 m de hauteur. Le prix élevé de tels plants constitue l'inconvénient majeur de cette mesure. Par contre, les plants mis en terre résisteront mieux au broutement des cerfs.



Dessin : Marianne Cusson

L'ÉLAGAGE DANS LES PLANTATIONS FEUILLUES

L'élagage consiste à couper les branches latérales d'un arbre pour favoriser sa croissance verticale. L'arbre planté peut ainsi échapper plus rapidement aux cerfs. Elle se pratique sur des plants feuillus seulement. Puisque son effet se manifeste quand les plants sont bien exposés au soleil, l'élagage se pratique surtout dans les plantations. Dans les boisés naturels, la compétition pour la lumière en annulerait l'effet. Cette pratique est subventionnée par certaines agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Les propriétaires intéressés peuvent s'informer auprès de leur conseiller forestier.

LA PLANTATION DE FEUILLUS NOBLES PAR ENRICHISSEMENT DE LA STRATE FORESTIÈRE

Un projet de recherche effectué au Centre estrien de recherche sur les feuillus (CERF Inc) vise à expérimenter différentes approches de reboisement en feuillus nobles. On constate que la plantation de ces essences (chênes, érables à sucre, etc.) est beaucoup plus efficace sous couvert forestier que dans les champs. C'est ce qu'on appelle la technique d'enrichissement de la strate forestière.

Dans les champs, certaines essences feuillues, comme l'érable à sucre, sont inhibées par la pleine lumière. Les plants y développent une tige de mauvaise forme et y deviennent très sensibles au broutage à cause des faibles réserves présentes dans leurs racines. De plus, la pression de broutement par les cerfs et la compétition par la végétation concurrente semblent plus fortes en champs qu'en forêt.

On recommande de planter les jeunes plants sous le couvert forestier pour favoriser au départ une croissance moyenne pour, par la suite, ouvrir le couvert forestier en faisant des trouées ou des puits de lumière et ainsi favoriser une croissance maximale.

Les études réalisées démontrent que les sites les plus prometteurs pour cette technique de plantation sont les friches forestières de feuillus intolérants de 20 à 40 ans issues de l'abandon de la culture. Toujours selon les chercheurs, la plantation en champs devrait être réservée principalement aux essences intolérantes à l'ombre à croissance rapide comme certains peupliers.

Pour toutes ces raisons, la technique d'enrichissement de la strate forestière s'avère la stratégie la plus appropriée pour effectuer une plantation de feuillus nobles en présence du cerf.





Choisir des essences végétales peu appréciées par les cerfs

LE CHOIX DE PLANTES DE JARDINS



Photos: Lynda Lester/SCD

Outre la chasse et les méthodes d'exclusion des cerfs, comme des clôtures ou les protecteurs de plants, le propriétaire aux prises avec des dommages causés par les cerfs dans son jardin ornemental ou son potager peut choisir des essences horticoles moins appréciées des cerfs.

Pour en savoir plus sur les méthodes d'exclusion des cerfs, consultez le fascicule 3.

Le tableau ci-contre présente une liste de plantes horticoles vivaces peu susceptibles d'être broutées par les cerfs. Il est à noter qu'en période de disette, ce qui survient surtout à la fin de l'hiver, particulièrement si ce dernier traîne en longueur, les cerfs peuvent manger à peu près n'importe quoi, y compris les essences qu'il n'apprécie guère en temps normal.



Photo: Kelly M. Roth

Plantes horticoles vivaces peu susceptibles d'être broutées par les cerfs (Selon Duthie 2000)

Genre	Espèce	Variété	Nom français	Famille
Achillea	<i>Achillea sibirica</i>		Achillée	Composées
	<i>Achillea</i> x « <i>Anthea</i> »			
	<i>Achillea</i>	« Moonshine »		
Aconitum	<i>Aconitum x cammarum</i>	« Newly Blue »	Aconit	Renonculacées
	<i>Aconitum carmichaelii</i>		Aconite d'automne	
	<i>Actaea rubra</i>		Actée rouge	Renonculacées
Adiantum	<i>Adiantum pedatum</i>		Adianté pédalé Capillaire pédalé/ du Canada Fougère fer à cheval	Ptéridacées (fougère)
Alchemilla	<i>Alchemilla mollis</i>		Alchémille	Rosacées
Allium	<i>Allium aflatunense</i>	« Purple Sensation »	Oignon	Liliacées
	<i>Allium chritophii</i>		Ail à boule étoilée	
	<i>Allium senescens</i>	« Glaucum »		
	<i>Allium tuberosum</i>			
Amsonia	<i>Amsonia tabernaemontana</i>		Amsonie bleue	Apocynacées
Anaphalis	<i>Anaphalis triplinervis</i>	« Summer Snow »	Immortelle de l'Himalaya	Composées
Anemone	<i>Anemone blanda</i>		Anémone	Renonculacées
	<i>Anemone x hybrida</i>	« Honorine Jobert »	Anémone de Mars des Balkans	
	<i>Anemone sylvestris</i>		Anémone printanière de forêts	
	<i>Anemone vitifolia</i>	« Robustissima »	Anémone à feuilles de vignes	
Anemonella	<i>Anemonella thalictroides</i>		Anémone faux pigamon	
Aquilegia	<i>Aquilegia alpine</i>		Ancolie	Renonculacées
	<i>Aquilegia canadensis</i>		Ancolie des alpes	
	<i>Aquilegia canadensis</i>	« Corbert »	Ancolie du Canada	
	<i>Aquilegia longissima</i>	« Maxistar »	Ancolie du Canada	
	<i>Arabis triphyllum</i>		Arabette	Brassicacées
Artemisia	<i>Artemisia lactiflora</i>		Armoise	Composées
	<i>Artemisia ludoviciana</i>	« Valerie Finnis »	Armoise à fleurs laiteuses	
	<i>Artemisia stelleriana</i>	« Sylver Brocade »	Armoise des côtes d'Extrême-Orient	
Astilbe	<i>Astilbe x arendsii</i>	« Bressingham Beauty »	Astilbe	Saxifragacées
	<i>Astilbe x arendsii</i>	« Deutschland »	Astilbe hybride	
	<i>Astilbe x arendsii</i>	« Fanal »	Astilbe hybride	
	<i>Astilbe chinensis</i>	« Pumila »	Astilbe naine	
	<i>Astilbe japonica</i>	« Red Sentinel »	Astilbe du Japon	
	<i>Astilbe japonica</i>		Astilbe du Japon	
	<i>Astilbe simplicifolia</i>	« Praecox Alba »	Astilbe glabre	
	<i>Astilbe simplicifolia</i>	« Sprite »	Astilbe glabre	
Astrantia	<i>Astrantia major</i>		Radiaire	Composées
			sanicle de montagne	
Athyrium	<i>Athyrium filix-femina</i>		Athyrium	Dryopteridacées (fougère)
	<i>Athyrium nipponicum</i>	« Pictum »	Fougère femelle	
Bergenia	<i>Bergenia cordifolia</i>		Plante des savetiers	Saxifragacées
Brunnera	<i>Brunnera macrophylla</i>		Buglosse	Borraginacées
			Myosotis du Caucase	
Camassia	<i>Camassia leichtlinii</i>		Quamash	Liliacées
Campanula	<i>Campanula carpatica</i>	« Deep blue Clips »	Campanule	Campanulacées
	<i>Campanula glomerata</i>	« Superba »	Campanule des Carpathes	
	<i>Campanula lactiflora</i>		Campanule agglomérée	
			Campanule à fleurs laiteuses	
Carex	<i>Carex elata</i>	« Bowles Golden »	Laïche élevée	Cypéracées





LE CHOIX D'ARBRES ET D'ARBUSTES



Photo: Editions Flore-Images



Photo: Editions Flore-Images

Le thuya est parmi les essences préférées des cerfs durant l'hiver.

Le choix des essences à utiliser est important dans les secteurs où les cerfs sont nombreux. Dans de tels cas, il est avantageux de choisir des plants d'essences moins appréciées des cerfs et, aussi, plus résistantes au broutement.

Parmi les arbres et les arbustes résineux, les épinettes et les genévriers, par exemple, sont très peu affectés par les cerfs qui ne s'en approchent pour ainsi dire jamais. À l'inverse, le thuya (cèdre), la pruche et l'if du Canada (buis) sont très recherchés. Les sapins sont affectés de façon marquée seulement lorsque les cerfs sont abondants. Les sapins baumiers constituent un meilleur choix que le sapin Fraser, essence que le cerf endommage davantage. Parmi les arbustes feuillus qui résistent relativement bien à l'abondance des cerfs figurent les amélanchiers et les spirées. En ce qui concerne les arbres feuillus, les bouleaux à papier, les hêtres et les ormes sont généralement moins touchés par les cerfs. Les différentes essences d'érables sont très appréciées des cerfs. Par contre, il s'agit d'espèces qui résistent généralement bien au broutement. C'est seulement après des années de broutement répété que les cerfs parviennent à faire mourir les plants.

Plantes horticoles vivaces peu susceptibles d'être broutées par les cerfs (suite) (Selon Duthie, 2000)

Genre	Espèce	Variété	Nom français	Famille
Caryopteris	<i>x clandonensis</i>	« Longwood Blue »	Caryopteris	Verbénacées
Centorea	<i>montana</i>		Centaurée des montagnes	Composées
Ceratostigma	<i>plumbaginoides</i>		Plumbago de Lady Larpent/ rampant	Plumbaginacées
Cimicifuga			Cimicifuga	Renonculacées
<i>Cimicifuga</i>	<i>ramosa</i>	« Atropurpurea »		
<i>Cimicifuga</i>	<i>ramosa</i>	« Hillside Black Beauty »		
<i>Cimicifuga</i>	<i>simplex</i>	« White pearl »		
Clematis	<i>hibrids</i>		Clématite	Renonculacées
Corydalis	<i>lutea</i>		Corydale jaune	Papavéracées
Dicentra			Dicentre	Fumariacées
			Cœurs saignants	
			Cœur de Marie	
<i>Dicentra</i>	<i>spectabilis</i>			
<i>Dicentra</i>	<i>formosa</i>	« Luxuriant »		
Digitalis			Digitale	Scrophulariacées
			Gants-de-Notre-Dame	
			Digitale à grandes fleurs	
			Digitale pourpre	
			Queue de loup	
			Épinède	Berbéridacées
			Fleur des elphes	
Epimedium				
<i>Epimedium</i>		« Crimson »		
<i>Epimedium</i>	<i>x versicolor</i>	« Sulphureum »		
Eupatorium			Eupatoire	Composées
<i>Eupatorium</i>	<i>coelestinum</i>			
<i>Eupatorium</i>	<i>maculatum</i>	« Gateway »	Eupatoire maculée	
<i>Eupatorium</i>	<i>rugosum</i>	« Chocolate »	Eupatoire à feuilles molles	
Euphorbia			Euphorbe	Euphorbiacées
<i>Euphorbia</i>	<i>corollata</i>			
<i>Euphorbia</i>	<i>dulcis</i>	« Chamebon »		
<i>Euphorbia</i>	<i>epithymoides</i>	« Polychroma »	Euphorbe dorée/ polychrome	
<i>Euphorbia</i>	<i>myrsinites</i>	« Polychroma »	Euphorbe de Corse	
Filipendula			Filpendule	Rosacées
<i>Filipendula</i>	<i>rubra</i>		Spirée filpendule	
<i>Filipendula</i>	<i>ulmaria</i>	« Aurea »	Reine-des-prés	
Gaillardia	<i>x grandiflora</i>	« Goblin »	Gaillardie	Composées
Geranium			Bec-de-grue	Géraniacées
			Géranium	
<i>Geranium</i>	<i>x cantabrigiense</i>	« Biokovo »		
<i>Geranium</i>	<i>maculatum</i>			
<i>Geranium</i>	<i>magnificum</i>			
<i>Geranium</i>	<i>sanguineum</i>	« Striatum »	Géranium sanguin	
<i>Geranium</i>	<i>wallichianum</i>	« Buxton's Variety »		
Helenium	<i>autumnale</i>	« Butterpat »	Hélénie automnale	Composées
Helictotrichon	<i>sempervirens</i>		Avoine toujours verte	Graminées
Helleborus	<i>orientalis</i>		Hellébore	Renonculacées
Iris			Iris	Iridacées
<i>Iris</i>	<i>cristata</i>			
<i>Iris</i>	<i>pallida</i>	« Agentea-variegata »		
<i>Iris</i>	<i>sibirica</i>	« Caesar's Brother »	Iris de Sibérie	
<i>Iris</i>	<i>tectorum</i>		Iris des toits	
Kalimeris	<i>pinnatifida</i>		Kalimeris	Composées
Kirengeshoma	<i>palmeta</i>		Fleur de cire	Saxifragacées
Lamium			Lamier	Labiées
<i>Lamium</i>	<i>maculatum</i>	« Beetham's White »	Lamier maculé	
<i>Lamium</i>	<i>maculatum</i>	« White Nancy »	Lamier maculé	
Leucanthemum			Leucanthème	
<i>Leucanthemum</i>	<i>x superbum</i>	« Aglaia »	Marguerite d'été	
<i>Leucanthemum</i>	<i>x superbum</i>	« Ryan's White »	Marguerite d'été	
<i>Leucanthemum</i>	<i>x superbum</i>	« Snow cap »	Marguerite d'été	
<i>Leucanthemum</i>	<i>vulgare</i>		Grande Marguerite	
Leucoujum	<i>aestivum</i>	« Gravetye Giant »	Nivéole d'été	Amaryllidacées
Lychnis	<i>coronaria</i>		Lychnide	Caryophyllacées
Lysimachia			Lysimaque	Primulacées
<i>Lysimachia</i>	<i>clethroides</i>		Lysimaque à feuille de Cléthra	
<i>Lysimachia</i>	<i>nummularia</i>	« Aureus »	Lysimaque nummulaire	
<i>Lysimachia</i>	<i>punctata</i>		Lysimaque ponctuée	
Malva	<i>alcea</i>	« Fastigiata »	Mauve alcée	Malvacées





LE LOTIER ET LA LUZERNE SONT SOUVENT AFFECTÉS PAR LES CERFS.



LE CHOIX DE PLANTES FOURRAGÈRES

Certains champs de plantes fourragères sont aussi touchés par le broutement des cerfs, notamment si ces derniers les fréquentent abondamment au printemps. Cependant, toutes les essences fourragères ne subissent pas les mêmes détériorations. Les cerfs semblent avoir une préférence marquée pour les légumineuses (luzerne, trèfle, lotier). Ainsi, dans les champs situés dans des secteurs où les cerfs sont abondants et surtout dans les champs situés près des boisés, nous recommandons d'éviter les légumineuses dans la mesure du possible et de favoriser plutôt la culture de graminées (brome, alpiste, fétuque, « Ray-grass », fléole (mil), agropyre,



Les graminées sont généralement moins affectées par les cerfs que ne le sont les



Plantes horticoles vivaces peu susceptibles d'être broutées par les cerfs (suite) (Selon Duthie, 2000)

Genre	Espèce	Variété	Nom français	Famille
Miscanthus			Eulalie	Graminées
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Kaskade »		
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Malepartus »		
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Morning Light »		
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Nippon »		
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Purpureus »		
<i>Miscanthus</i>	<i>sinensis</i>	« Strictus »		
Monarda			Monarde	Labiées
<i>Monarda</i>	<i>didyma</i>	« Gardenview Scarlet »	Monarde pourpre	
<i>Monarda</i>	<i>didyma</i>	« Marshall's Delight »	Monarde pourpre	
<i>Monarda</i>	<i>didyma</i>	« Raspberry Wine »	Monarde pourpre	
Muscari	<i>armeniacum</i>		Muscari à feuilles pleines	Liliacées
Myosotis	<i>sylvatica</i>		Myosotis des bois	Borraginacées
Narcissus	<i>cyclamineus</i>	« February Gold »	Narcisse à fleur de cyclamen	Amaryllidacées
Nepeta	<i>mussinii</i>	« Blue Wonder »	Chataire/herbe aux chats	Labiées
Onoclea	<i>sensibilis</i>		Onoclée sensible	Dryopteridacées (fougère)
Origanum	<i>vulgare</i>	« Aureum »	Marjolaine	Labiées
			Origan	
Osmunda	<i>cinnamomea</i>		Osmonde cannelle	Osmondacées (fougère)
Paeonia	<i>officinalis</i>	« Flame »	Pivoine officinale	Renonculacées
Panicum	<i>virgatum</i>	« Rotstahlbusch »	Panic	Graminées
Patrinia	<i>scabiosifolia</i>		Patrinia	Valerianacées
Pennisetum	<i>alopecuroides</i>		Pennisétum	Graminées
Penstemon	<i>digitalis</i>	« Husker's Red »	Penstemon	Scrophulariacées
Perovskia	<i>atriplicifolia</i>		Perovskia	Labiées
Phlomis	<i>fruticosa</i>		Sauge de Jérusalem	Labiées
Polygonatum			Sceau de Salomon	Liliacées
<i>Polygonatum</i>	<i>communatum</i>		Sceau de Salomon	
<i>Polygonatum</i>	<i>odoratum</i>	« Variegatum »	Polygonatum	
Polystichum			Pdystic	Dryopteridacées (fougère)
<i>Polystichum</i>	<i>acrostichoides</i>		Pdystic faux-acrostic	
			Fougère de Noël	
<i>Polystichum</i>	<i>braunii</i>		Polystic de Braun	
			Aspidie de Braun	
Pulmonaria	<i>longifolia</i>	<i>cevennensis</i>	Pulmonaire	Borraginacées
Romarinus	<i>officinalis</i>		Romarin	Labiées
Rudbeckia			Rudbeckie	Composées
<i>Rudbeckia</i>	<i>fulgida</i>	var. <i>sullivani</i>	« Goldstrum »	
<i>Rudbeckia</i>	<i>nitida</i>	« Herbstsonne »		
Salvia			Sauge	Labiées
<i>Salvia</i>	<i>officinalis</i>		Sauge	Labiées
<i>Salvia</i>	<i>verticillata</i>	« Purple Rain »		
<i>Salvia</i>	<i>x superba</i>	« Blue Hill »	Sauge superbe	
<i>Salvia</i>	<i>x superba</i>	« May Night »	Sauge superbe	
Saponaria	<i>ocymoides</i>	« Max Frei »	Saponaire à bouquets/ faux basilic	Caryophyllacées
Satureia	spp.		Sariette	Labiées
Scabiosa	<i>columbaria</i>	« Butterfly Blue »	Scabieuse	Dipsacacées
Scilla	<i>sibirica</i>		Scille de Sibérie	Liliacées
Sedum			Sedum	Rassulacées
			Orpin	
			<i>Sedum</i> x « Autumn Joy »	
			<i>Sedum</i> x « Ruby Glow »	
Silphium		<i>perfoliatum</i>	Silphium	Composées
Sorghastrum	<i>nutans</i>	« Sioux Blue »	Faux sorgho penché	Graminées
Sporobolus	<i>heterolepis</i>		Sporobole à fleurs inégales	Graminées
Stachys			Épiaire	Labiées
<i>Stachys</i>	<i>bysantina</i>		Épiaire laieuse	
<i>Stachys</i>	<i>bysantina</i>	« Helene von Stein »	Épiaire laieuse	
<i>Stachys</i>	<i>macrantha</i>	<i>superba</i>		
<i>Stachys</i>	<i>officialis</i>	<i>alba</i>	Épiaire officinale	
			Bétoine	
Thalictrum			Piganon	Renonculacées
<i>Thalictrum</i>	<i>aquilegifolium</i>	<i>album</i>	Piganon à feuilles d'ancolies	
<i>Thalictrum</i>	<i>flavum</i>	<i>glaucum</i>	Piganon jaune	
<i>Thalictrum</i>	<i>rochebrunianum</i>		Piganon	
Thymus	spp.		Thym	Labiées
Tiarella			Tiarella	Saxifagées
<i>Tiarella</i>	'Iron Butterfly'			
<i>Tiarella</i>	<i>wherryi</i>			
Tradescantia	<i>x andersoniana</i>	« Zw anenberg Blue »	Ephémère de Virginie	Commelinacées





Les documents consultés

DUTHIE, P. 2000. *Continuous Bloom*. Ball Publishing, Batavia, Illinois, USA. 328 p.

HAY, R. et K.A. BECKET. 1991. *Encyclopédie des fleurs et plantes de jardin*. Sélection du Reader's Digest, S. A. Montréal (Québec) Canada. 831 p.

QUIRION, M. et F. ZWARTZ 1996. « Les ravages de cerfs de Virginie ». *Aménagement des boisés et terres privées pour la faune*. Guide technique 14. Ministère de l'Environnement et de la Faune et Fondation de la faune du Québec. 26 p.

TRUAX, B., F. LAMBERT et D. GAGNON. 2000. « Herbicide-free plantations of oaks and ashes along a gradient of open to mesic environments ». *Forest Ecology and Management*. 137: 155-169.

ZWARTS, F. 1998. *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et de ses habitats. 78 p.



Des coordonnées utiles

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
Tél.: 1 800 561-1616
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches
8400, avenue Sous-le-Vent
Charney (Québec), G6X 3S9
Tél. : (418) 832-7222
Télec. : (418) 832-1827
Courriel : daf12@fapaq.gouv.qc.ca

Protection de la faune de la Chaudière-Appalaches

Beauceville
175, 181^e rue, bur. 101
Beauceville (Québec), G5X 2S8
Tél : (418) 774-9610

Thetford Mines
1065, rue du Parc
Thetford Mines (Québec), G6H 1A2
Tél : (418) 423-3535

Laurier-Station
186, boul. Laurier Est
Laurier-Station (Québec), G0S 1N0
Tél : (418) 728-3564

Montmagny
116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest
Montmagny (Québec), G5V 3B9
Tél : (418) 248-2689

Saint-Camille-de-Lellis (bureau saisonnier)
217, rue Principale
Saint-Camille-de-Lellis (Québec), G0R 2S0
Tél : (418) 595-2888

Fondation de la faune du Québec
1175, av. Lavigerie, bur. 420
Sainte-Foy (Québec), G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télec : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca

Fédération québécoise de la faune
6780, 1^{re} avenue, bur. 109
Charlebourg (Québec)
G1H 2W8
Tél : (418) 626-6858
Télec : (418) 622-6168
Courriel : fede@fqf.qc.ca

Fédération des pourvoies du Québec
5237, boul. Hamel, bur. 270
Québec (Québec)
G2E 2H2
Tél.: (418) 877-5191 ou 1 800 567-9009
Télec : (418) 877-6638





Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

3830, boul. Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec),
G6H 2L8
Tél. : (418) 423-3121
Télec. : (418) 423-3122
Courriel : agencech@arfp.ca
Internet : www.arfp.ca

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4
Lac-Etchemin (Québec)
G0R 1S0
Tél. : (418) 625-2100
Télec. : (418) 625-2600
Courriel : amvap@sogetel.net

Conseillers forestiers de la région de Québec (CFRQ)

1515, av. Saint-Jean-Baptiste, bur. 115
Québec (Québec)
G2E 5E2
Tél. : (418) 872-1773
Télec. : (418) 872-6773
Courriel : cfrq@qc.aira.com

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e avenue Ouest
Saint-Georges (Québec)
G5Y 3Y9
Tél. : (418) 228-5110
ou 1 800 366-5110
Télec. : (418) 228-5800
Courriel : spbb@globetrotter.qc.ca

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau
Québec (Québec)
G2E 5S2
Tél. : (418) 872-0770
Télec. : (418) 872-7099
Courriel : spfrq@upa.qc.ca

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e avenue, bur. 400
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Tél. : (418) 856-4639
Télec. : (418) 856-2775
Courriel : spbcs@globetrotter.net

Aménagement forestier coopératif de Wolfe

115, rue Principale
Ham Nord (Québec)
G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232
Télec. : (819) 344-2235
Courriel : afcwolfe@login.net

Beaulieu, Gaumont, Mercier inc.

751, rue King Est
Sherbrooke (Québec)
J1G 1C6
Tél. : (819) 565-4448
Télec. : (819) 565-4449
Courriel : equipements@bgm-cfor.com

Gestion forestière Yoland Bédard

261, rang Saint-Jacques
Saint-Elzéar (Québec)
G0S 2J0
Tél. : (418) 387-3655
Télec. : (418) 386-5680
Courriel : bedgro7@globetrotter.net

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69 A, route 281
Saint-Magloire (Québec)
Tél. : (418) 257-2665
Télec. : (418) 257-2666
Courriel : gfbell@sogetel.net

Groupe forestier et agricole de Beauce-Sud inc.

34, 4^e rue Nord
Saint-Martin (Québec)
G0M 1B0
Tél. : (418) 382-5068
Télec. : (418) 382-5816
Courriel : gbeauce@globetrotter.net

Groupe forestier et agricole de la vallée de la Chaudière inc.

356, route 108, C.P. 250
Saint-Victor (Québec)
G0M 2B0
Tél. : (418) 588-6674
Télec. : (418) 588-6774
Courriel : gfchaud@globetrotter.qc.ca

Groupe forestier du sud de Dorchester

1506, 25^e avenue., C.P. 129
Saint-Prospère (Québec)
G0M 1Y0
Tél. : (418) 594-8208
Télec. : (418) 594-8584
Courriel : dorchest@globetrotter.net

Services forestiers François Martel

6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 2S5
Tél. : (819) 583-2078
Télec. : (819) 583-4112
Courriel : francoismartel@globetrotter.net

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
Tél. : (418) 598-3056
Télec. : (418) 598-3058
Courriel : cofocsl@globetrotter.net

Les conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e avenue, C. P. 148
La Pocatière (Québec)
G0R 2Z0
Tél. : (418) 856-5828
Télec. : (418) 856-2775
Courriel : coflapoc@globetrotter.qc.ca

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
Tél. : (418) 598-3056
Télec. : (418) 598-3058
Courriel : cofocsl@globetrotter.net

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale
Sainte-Apolline (Québec)
G0R 2P0
Tél. : (418) 469-3033
Cell. : (418) 241-3401
Télec. : (418) 469-2711
Courriel : coopgfa@globetrotter.net

Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.

270, rue Saint-Pierre
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Québec)
G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828
Télec. : (418) 599-2856
Courriel : lotmeg@globetrotter.qc.ca



AUTRES FASCICULES À CONSULTER :

FASCICULE 1

LE CERF

SON HABITAT D'HIVER
ET LA GESTION DE SES POPULATIONS

FASCICULE 3

DES MOYENS TECHNIQUES

LES MÉTHODES D'EXCLUSION DES CERFS (CLÔTURES, ETC.)
LES RÉPULSIFS CHIMIQUES
LES MÉTHODES D'EFFAROUCHEMENT
DES CONSEILS EN FONCTION DES TYPES DE DOMMAGES

FASCICULE 4

DES PRATIQUES À ÉVITER

L'ABATTAGE
LE DÉBROUSSAILLAGE
LE PACAGE DES ANIMAUX DE FERME DANS LES BOISÉS
LA DISPARITION DE MASSIFS BOISÉS
LE NOURRISSAGE ARTIFICIEL

FASCICULE 5

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES RAVAGES (PAAR)
DES PROGRAMMES D'ASSURANCE AGRICOLE



Photo : Pierre Bernier

Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec 

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**Ministère des Ressources naturelles, de la Faune
et des Parcs du Québec,**

Direction de l'aménagement de la faune de la
Chaudière-Appalaches
8400, avenue Sous-le-Vent,
Charny (Québec) G6X 3S9
Tél. : (418) 832-7222

www.mrnfp.gouv.qc.ca